

# PROCES-VERBAL DE CONSTAT

## EXPEDITION

Dressé par

*Maître Matthieu GOBIN*

Le 27 Septembre 2023

**SCP Jérôme BOZZOLI & Matthieu GOBIN**  
Commissaires de Justice Associés près la Cour d'appel d'ORLEANS  
(Huissiers de Justice)

1 b Rue Albert Serin-Moulin - BP 25 - 45150 JARGEAU

☎ 02.38.59.70.62 - ☎ 02.38.59.80.32

Bureau annexe : 35 Rue du Général Leclerc - 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN

☎ 02.38.76.53.71 - ☎ 02.38.76.53.20

Caisse des Dépôts et Consignations 40031 00001 0000143001K 19

Site Internet : [www.bozzoli-gobin.fr](http://www.bozzoli-gobin.fr)

E-mail : [huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr](mailto:huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr)

**SCP Jérôme BOZZOLI et Matthieu GOBIN**  
**Commissaires de Justice associés près la Cour d'appel d'Orléans**  
**(Huissiers de Justice)**

1 b Rue Albert Serin Moulin - BP 25 - 45150 JARGEAU

☎ 02.38.59.70.62 - 📠 02.38.59.80.32

[huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr](mailto:huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr)

Site Internet : <https://www.bozzoli-gobin.fr>

Caisse des Dépôts et Consignations 40031 00001 0000143001K 19

Bureau annexe : 35 Rue du Général Leclerc - 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN

☎ 02.38.76.53.71 - 📠 02.38.76.53.20

## PROCES VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le vingt-sept septembre**

**A la requête de :**

SASU FERTE SAINT AUBIN PV, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000,00 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de GRASSE sous le numéro B 883 784 878, dont le siège social est situé 55 Allée Pierre Ziller à 06560 VALBONNE, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, la SAS TSE, société par actions simplifiée au capital de 2.620.670,32 Euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de GRASSE sous le numéro B 819 466 756, dont le siège social est situé 55 Allée Pierre Ziller à 06560 VALBONNE,

**Il m'a été préalablement exposé par Madame Améboé ASSOGBAVI, Chargée d'Autorisations au sein de l'établissement secondaire de la SAS TSE ayant siège sis 7 Rue Georges Charpak à 38300 BOURGOIN-JALLIEU :**

« Que la société FERTE SAINT AUBIN PV a pour projet d'implanter une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain sis Lieudit les Relais à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN.

Que cette implantation fait l'objet d'une enquête publique préalable du lundi 25 septembre 2023 à 9 heures au vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17 heures 30 minutes inclus.

Qu'afin de préserver les droits et intérêts de la société requérante, elle me demande de constater l'affichage régulier de l'avis d'enquête publique tant sur le terrain sis Lieudit les Relais à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN qu'en Mairie de LA FERTE-SAINT-AUBIN, et de dresser procès-verbal de constat du tout. »

Déférant à cette réquisition,

Je, Maître Matthieu GOBIN, Commissaire de Justice associé (Huissier de Justice), membre de la SCP « Jérôme BOZZOLI et Matthieu GOBIN », titulaire d'un Office de Commissaire de

Justice à la résidence de JARGEAU (Loiret), y demeurant 1 b, Rue Albert Serin Moulin, soussigné,

Certifie avoir dressé un premier procès-verbal de constat d'affichage par acte de mon ministère en date du 06 septembre 2023.

**J'ai procédé et constaté ce qui suit :**

### **DES CONSTATATIONS SUR SITE**

Je certifie m'être transporté ce jour à huit heures dix minutes, Lieudit les Relais à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN, où là étant, j'ai pu dénombrer six panneaux d'affichage rectangulaires de l'avis de ladite enquête publique aux dimensions réglementaires, fixés sur des pieux en bois avec socles en béton implantés sur et/ou à proximité immédiate du terrain, visibles et lisibles de la voie publique.

### **DE LA LOCALISATION DES PANNEAUX**

Le premier panneau est localisé à proximité immédiate de l'entrée Nord du site, sur l'accotement Est de la Route Départementale 7 (**Photographies n° 1 et 2**).

Le second panneau est situé à l'entrée Ouest du Chemin de la Pommerise, sur l'accotement Est de la Route Départementale 2020 (**Photographies n° 3 et 4**).

Le troisième panneau est localisé sur l'accotement Sud du Chemin de la Pommerise, devant la Bergerie de la Petite Ferme (**Photographies n° 5 et 6**).

Le quatrième panneau est situé à l'entrée Est du Chemin de la Pommerise, sur l'accotement Ouest de la Route des Boistards (**Photographies n° 7 et 8**).

Le cinquième panneau est localisé à l'entrée Ouest du Chemin du Caillou Rouge, sur l'accotement Est de la Route Départementale 2020 (**Photographies n° 9 et 10**).

Le sixième panneau est localisé Chemin du Caillou Rouge, à approximativement mi-distance entre la Route Départementale 2020 à l'Ouest et la Route des Boistards à l'Est (**Photographies n° 11 et 12**).

### **DES MENTIONS SUR LES PANNEAUX**

Les six panneaux d'affichage comportent tous les mêmes inscriptions et sont conformes à la copie de l'avis d'enquête publique qui m'a été préalablement remise (**Photographies n° 2, 4, 6, 8, 10, 12**).

### **DES CONSTATATIONS EN MAIRIE (SERVICES TECHNIQUES)**

Je certifie m'être ensuite transporté ce jour à huit heures trente minutes, au siège des Services Techniques de la Mairie de LA FERTE-SAINT-AUBIN sis 12 Allée de la Chavannerie à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN, où là étant, j'ai relevé que l'avis d'enquête publique est placardé sur la façade vitrée Nord du bâtiment juste au Sud de l'entrée publique (**Photographies n° 13 et 14**).

## DES CONSTATATIONS EN MAIRIE (HOTEL DE VILLE)

Je certifie m'être enfin transporté ce jour à huit heures trente-cinq minutes, au siège de la Mairie de LA FERTE-SAINT-AUBIN sis Place Charles de Gaulle à 45240 LA FERTE-SAINT-AUBIN, où là étant, je note que l'avis d'enquête publique est placardé sur la baie vitrée Est de la façade Sud de l'Hôtel de Ville, juste au Nord de l'entrée publique (**Photographies n° 15 et 16**).

Afin de justifier et d'illustrer mes constatations, j'ai tiré seize photographies numérotées 1 à 16 qui resteront jointes au présent procès-verbal de constat pour en faire partie intégrante.

Mes opérations de constat terminées, je me suis retiré, et de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Pièces jointes au présent procès-verbal de constat :

- 1) Copie de l'affichage.
- 2) Vue aérienne éditée depuis le service de cartographie en ligne de la société Google avec localisation des panneaux d'affichage.
- 3) Photographies n° 1 à 16.

**SOUS TOUTES RESERVES DONT ACTE.**

Le présent acte a été établi en treize feuillets.

Coût : Voir facture.

Maître **Matthieu GOBIN**



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2023, il sera procédé, pour une durée de 33 jours, sur le territoire de la commune de La Ferté Saint-Aubin du lundi 25 septembre 2023 à 09h00 au vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17h30 inclus, à une enquête publique préalable

-à la délivrance d'un permis de construire sollicité par la société TSE FERTE SAINT AUBIN PV en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de LA FERTÉ SAINT-AUBIN, au lieu-dit « Les Relais », d'une part, et à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Ferté Saint- Aubin, d'autre part.

**Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est M. Christian BRYGIER retraité .**

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment l'étude d'impact environnementale, est consultable :

- sur le site internet des services de l'Etat du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

- **sur support papier :**

En mairie de La Ferté Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint Aubin), et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresse aux heures d'ouverture habituelles :

- **mairie de La Ferté Saint-Aubin :**

- Les lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15
- Les mardi, jeudi et samedi de 9h00 à 11h45

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est également garanti pendant la durée de l'enquête sur un poste informatique, en mairie de La Ferté Saint Aubin et la CCPS (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint Aubin), aux horaires d'ouverture au public.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, disponible en mairie de La Ferté Saint-Aubin.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées

- par voie postale à l'adresse suivante : mairie de La Ferté Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté Saint Aubin), et à la communauté de communes des Portes de Sologne (CCPS) même adresse)

- ou à l'adresse électronique suivante : [pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr) en précisant l'objet de l'enquête : **centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de La Ferté Saint Aubin**

Elles seront ensuite annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et portées à la connaissance du public sur le site internet des services de l'État dans le Loiret <https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours>

**Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de La Ferté-Saint- Aubin lors de permanences :**

- le lundi 25 septembre 2023 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 04 octobre 2023 de 14h30 à 17h30,
- le samedi 14 octobre 2023 de 9h00 à 11h45,
- le vendredi 27 octobre 2023 de 14h30 à 17h30.

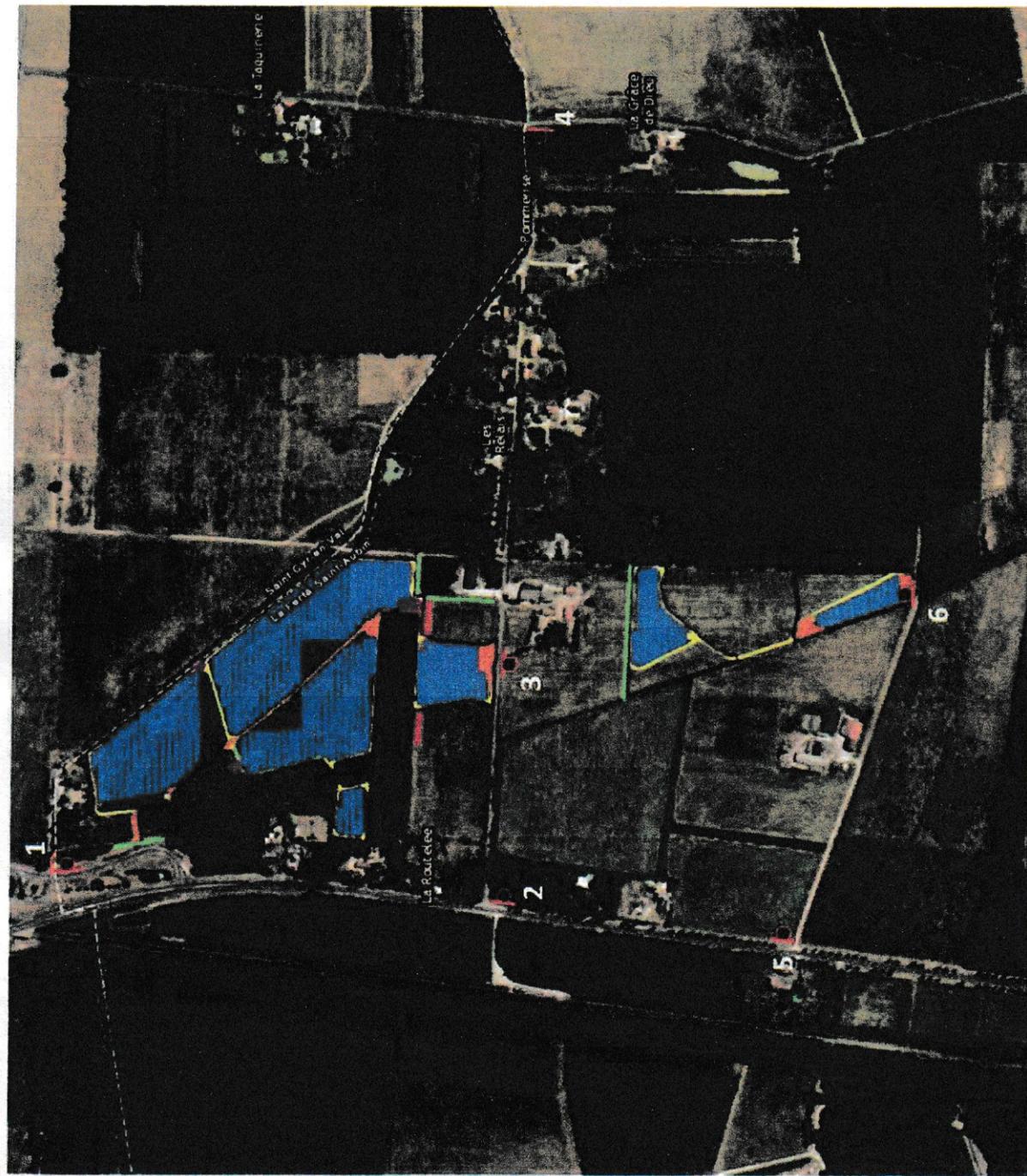
SCP Jérôme BOZZOLI - Matthieu GOBIN  
Commissaires de Justice Associés  
1B Rue Serin Moulin  
45150 JARGEAU  
02 38 59 70 62  
[huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr](mailto:huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr)

Dès réception du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, ceux-ci seront tenus à la disposition du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin, au siège de la CCPS et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante : [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr).

Au terme de la procédure, la préfète est l'autorité compétente pour accorder la délivrance du permis de construire. La CCPS sera chargée d'approuver la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

- la société TSE (55 allée Pierre Ziller Atlantis 2- Sophia Antipolis- 06560 VALBONNE, tél : 04 84 79 02 95) et à la CCPS (direction de l'aménagement durable du territoire 12 allée de la Chavannerie à la Ferté-Saint-Aubin 45240- courriel : [ccpsurbanisme@ccportesdesologne.fr](mailto:ccpsurbanisme@ccportesdesologne.fr)).



1. Entrée du site, sur mât existant, lieu-dit Les Relais
2. Entrée chemin de la Pommerise, face RD2020
3. Chemin de la Pommerise, devant la Bergerie de la Petite Ferme
4. Entrée chemin de la Pommerise, face route des Boistards
5. Entrée chemin du Caillou rouge, face RD2020
6. Chemin du Caillou rouge, à l'entrée du site
7. Mairie de La Ferté-Saint-Aubin, place Charles de Gaulle
8. Services techniques, 12 Allée de la Chavannerie

SCP Jérôme BOZZOLI - Matthieu GOBIN  
Commissaires de Justice Associés  
1B Rue Serin Moulin  
45150 JARGEAU  
02 38 59 70 62  
[huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr](mailto:huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr)







18 Rue Serin Moulin  
45150 JARGEAU  
02 38 59 70 62  
huissiers-les-herzoli-gobin.fr

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Il est porté à la connaissance du public, qu'en application de l'article préliminaire du 24 juin 2023, il sera procédé, pour une durée de 22 jours, sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin du lundi 25 septembre 2023 à 09h00 et jusqu'au mardi 11 octobre 2023 à 17h00 inclus, à une enquête publique d'urgence.

Il s'agit d'un permis de construire en vertu de la loi n° 2023-1067 du 15 août 2023 relative à la simplification de l'urbanisme et à la lutte contre l'étalement urbain, portant sur la construction d'une centrale photovoltaïque de 100 MW sur le territoire de la commune de LA FERTE-SAINT-AUBIN, au lieu-dit LES RASSE, d'une part, et à la réalisation de deux éoliennes dans le cadre du PLU de La Ferté-Saint-Aubin, d'autre part.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif est M. Christian BRYGIER, rez-de-chaussée.

Cet avis de consultation du public est destiné à recueillir les observations et propositions des citoyens et des associations de citoyens, ainsi que des services de l'Etat et des collectivités territoriales.

• sur le site internet des services de l'Etat du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/urbanisme/traitements-publics-et-concessions-du-pouvoir-public/consultation-avis>

• sur support papier :

En mairie de La Ferté-Saint-Aubin, salle de l'école (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin), et à la commune de la commune des Portes de Sologne (CCPS) même adresse aux heures d'ouverture habituelles.

Les lieux, horaires et horaires de 09h00 à 11h45 et de 13h30 à 17h15.

Les mardi, jeudi et samedi de 09h00 à 11h45.

Cet avis de consultation du public est accompagné d'un accès gratuit au dossier, qui peut être consulté pendant la durée de l'enquête sur un accès électronique en ligne de La Ferté-Saint-Aubin et la CCPS (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin, aux heures d'ouverture au public).

Le public pourra consulter ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête électronique non-évalué, créé et géré par le commissaire-enquêteur, accessible en mairie de La Ferté-Saint-Aubin.

Les observations et propositions faites sur ce site sont également à adresser :

• par voie postale à l'adresse suivante :  
Mairie de La Ferté-Saint-Aubin, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle, 45 240 La Ferté-Saint-Aubin), et à la commune de la commune des Portes de Sologne (CCPS) même adresse]

• ou à l'adresse électronique suivante :  
pref-urbanisme@loiret.gouv.fr  
et préfecture@loiret.gouv.fr

Elles seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et portées à la connaissance du public, sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/urbanisme/traitements-publics-et-concessions-du-pouvoir-public/Enquetes-en-cours>

Le commissaire enquêteur recueillera les observations du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin lors de permanences :

le lundi 25 septembre 2023 de 09h00 à 13h00  
le mercredi 4 octobre 2023 de 14h30 à 17h30,  
le samedi 14 octobre 2023 de 09h30 à 11h45,  
le mercredi 27 octobre 2023 de 14h30 à 17h15.

Cet avis de consultation du public et des conclusions du commissaire enquêteur, ainsi qu'il est tenu à la disposition du public en mairie de La Ferté-Saint-Aubin, au siège de la CCPS et sur internet, pendant un an, à l'adresse suivante :

Ne faites pas de modification, la mairie est l'autorité compétente pour accorder en définitive le permis de construire. La CCPS sera chargée d'approuver le règlement de projet validé dans le cadre du PLU.

Une information sur le projet peut être demandée :

• à la CCPS (Direction de l'aménagement durable du territoire 12 allée de la Charentaise à La Ferté-Saint-Aubin 45240) : [direction@loiret.gouv.fr](mailto:direction@loiret.gouv.fr)

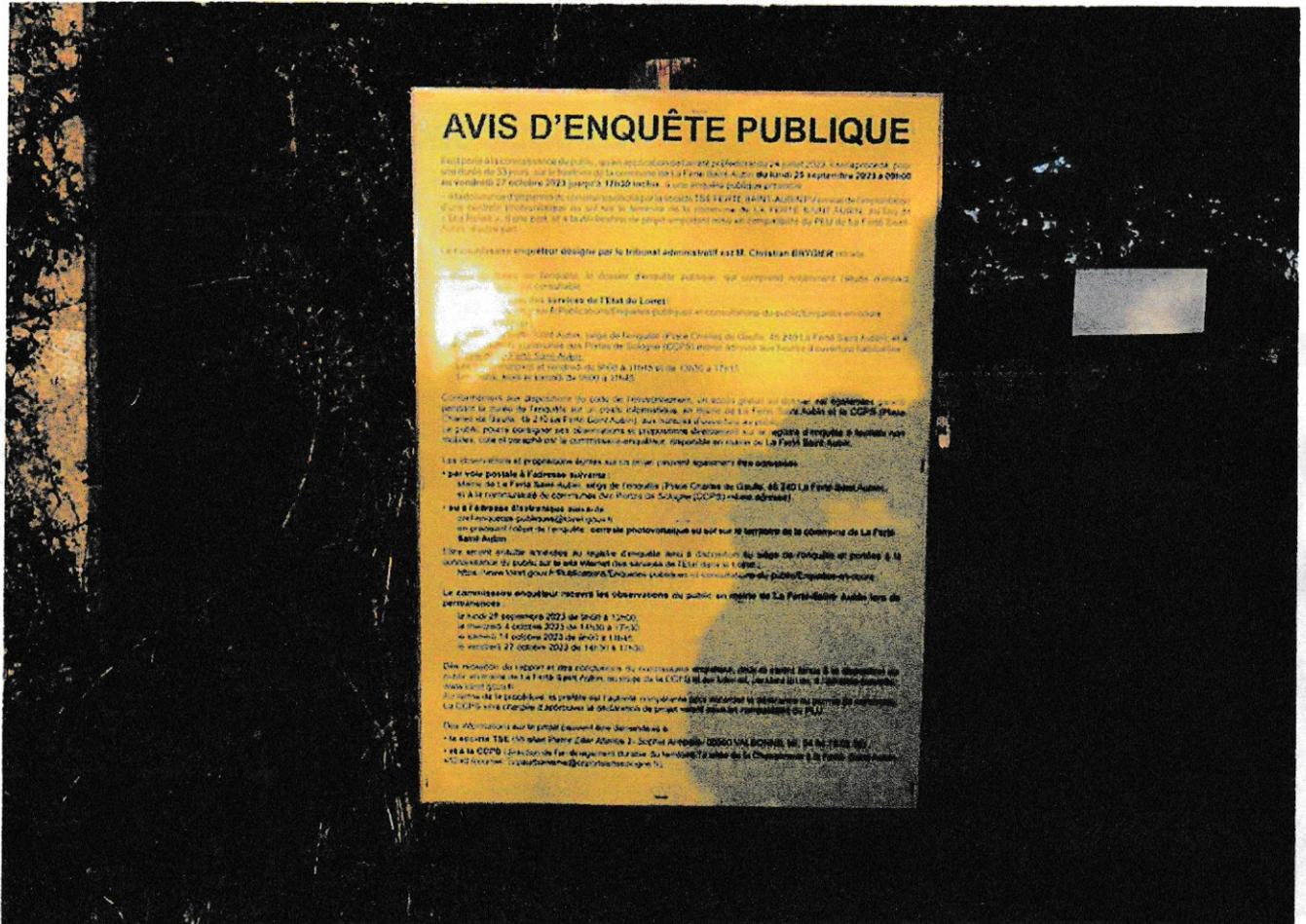
5

6



7

Stéphane BOZON - Mathilde BOBIN  
Commissaires de l'Etat Associés  
1B Rue Serin Moulin



8

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En 1 point à la commission de suivi, qui a lieu le mardi 24 juillet 2023 à 10h00 pour une durée de 33 jours, sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin du mardi 25 septembre 2023 à 09h00 au vendredi 27 octobre 2023 jusqu'à 17h30 toutes les semaines publiques.

La commission d'enquête est présidée par le Tribunal administratif et M. Christian ENVERE, commissaire de l'Etat.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif est M. Christian ENVERE, commissaire de l'Etat, 1B Rue Serin Moulin, 37100 La Ferté-Saint-Aubin.

Contenus aux dispositions du plan de l'investissement, un accès gratuit est réservé aux communes voisines de La Ferté-Saint-Aubin, au profit notamment de la commune de La Ferté-Saint-Aubin et de la CCPS (Place Charles de Gaulle, 44 201 La Ferté-Saint-Aubin, 44 400 La Ferté-Saint-Aubin).

Les observations et propositions faites sur ce projet peuvent également être adressées :

- par voie postale à l'adresse suivante : Maire de La Ferté-Saint-Aubin, siège de l'association Place Charles de Gaulle, 44 201 La Ferté-Saint-Aubin, 44 400 La Ferté-Saint-Aubin.
- ou à l'adresse électronique suivante : [commissaire@ccps-laferte-saint-aubin.fr](mailto:commissaire@ccps-laferte-saint-aubin.fr) en précisant l'objet de l'enquête, centre photographique ou sur le territoire de la commune de La Ferté-Saint-Aubin.

Tous les renseignements au sujet de l'enquête sont à destination du siège de l'association et portés à la connaissance du public sur le site internet des services de l'Etat de la CCPS.

La commission enquêteur recueille les observations du public en vertu de la Loi de La Ferté-Saint-Aubin lors de permanence :

- le mardi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00,
- le mercredi 4 octobre 2023 de 14h30 à 17h30,
- le samedi 14 octobre 2023 de 09h00 à 11h00,
- le vendredi 27 octobre 2023 de 14h30 à 17h30.

Des réunions de support et des consultations de concertation sont organisées à la demande de la commune de La Ferté-Saint-Aubin, au profit de la CCPS et de la commune de La Ferté-Saint-Aubin.

Des observations sur le projet peuvent être adressées à :

- le service TSE (1) et/ou Pierre-Edouard ALBERT, 2, Square Antipolis, 00000 MALDEN, tel. 04 94 78 00 00,
- ou à la CCPS (2) (Président de l'Association Française de l'Industrie et du Commerce de La Ferté-Saint-Aubin, 1B Rue Serin Moulin, 37100 La Ferté-Saint-Aubin).



9

18 Rue Senn Moulin  
45150 JARGEAU  
02 38 59 70 62  
huissiers-loiret@bozzoli-gobin.fr



10

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet de construction de la route, d'un longueur de 1,2 km, est prévu au plan local d'urbanisme de la commune de Jargeau, en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2023 et de la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2023. Le projet de route est prévu au plan local d'urbanisme de la commune de Jargeau, en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2023 et de la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2023.

Le commissaire enquêteur désigné par le préfet est M. Christophe BRYGIER, huissier.

Pendant le délai de l'enquête, le dossier d'enquête publique est accessible au public à l'adresse suivante : 18 Rue Senn Moulin, 45150 Jargeau.

Le dossier est accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Le dossier est accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Le dossier est accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Le dossier est accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Le dossier est accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Le dossier est accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Le dossier est accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Le dossier est accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Le dossier est accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

Le dossier est accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.







15

1B Rue Serin Moulin  
45150 JARZEAN  
02 38 59 70 60  
huissiers-lettre@bozzoli.com



16

